

**CURSUS MASTER EN INGENIERIE**  
**Ingénierie financière IF**  
**MASTER 2**

Domaine Droit Economie Gestion / Mention finance

Parcours gestion des instruments financiers

Option marchés financiers : contrôle, audit et conformité

Cadre réglementaire : Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master

<http://www.amue.fr/formation-vie-de-letudiant/metier/articles/browse/1/article/652/arrête-relatif-au-diplome-national-de-master/>

**SEMESTRE 3 Option marchés financiers : contrôle, audit et conformité**  
**= 30 crédits + 6 spécifiques CMI**

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 <sup>ère</sup> session : nature et poids des épreuves (CC, CT)	2 <sup>ème</sup> session : mode de prise en compte (1)
<b>SPECIALITE</b>				
Gestion de portefeuilles et théories d'évaluation d'actifs financiers	3	3	CT 100 %	CT 100 %
Equilibres économiques et financiers d'un établissement de crédit	2	2	CT 100 %	CT 100 %
Taux d'intérêt	1,5	1,5	CT 100 %	CT 100 %
Principes de l'assurance	2	2	CT 100 %	CT 100 %
IFRS : Lecture des états financiers	2	2	CT 100 %	CT 100 %
Actualité des réglementations bâloises	1,5	1,5	CT 100 %	CT 100 %
Conférences – Grand Oral, Recherche Economique	4	4	Oral 100 %	Oral 100 %
Examen certifié AMF (a)	-	-	CT 100 %	CT 100 %
<b>IF - Projet intégrateur</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>Dossier et soutenance</b>	<b>Dossier 100 %</b>
<b>SCIENTIFIQUE</b>				
Programmation VBA : Applications financières en gestion de portefeuilles et évaluation d'actifs	2	2	CT 100 %	CT 100 %
<b>COMPLEMENT SCIENTIFIQUE</b>				
Gestion de projets	2	2	CT 100 %	CT 100 %
<b>OUVERTURE SOCIETALE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE</b>				
Management des relations professionnelles	2	2	CC 100%	CT 100%
Ethique des affaires 1	2	2	CT 100 %	CT 100 %
Anglais (b)	2	2	CT 100 %	CT 100 %
<b>PROJET / MISE EN SITUATION</b>				
Parcours de professionnalisation	4	4	CT (rapport + soutenance) 100 %	CT (rapport + soutenance) 100 %

- (a) La réussite à un examen certifié AMF retenu pour le Master GIF par l'Université de Cergy Pontoise dans la liste publiée par l'AMF est obligatoire pour valider le semestre 3.
- (b) En complément de la note d'examen terminal, l'obtention d'un score minimal de 785 pour l'examen TOEIC est obligatoire pour valider le semestre 3.

**SEMESTRE 4 Option marchés financiers : contrôle, audit et conformité**  
**= 30 crédits + 6 spécifiques CMI**

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 <sup>ère</sup> session : nature et poids des épreuves (CC, CT)	2 <sup>ème</sup> session : mode de prise en compte (1)
<b>SPECIALITE</b>				
Fiscalité des instruments financiers	2	2	CT 100 %	CT 100 %
Marchés, valorisations et risques	2	2	CT 100 %	CT 100 %
Déclaratif réglementaire et bancaire : outils de contrôle et de gestion	2	2	CT 100%	CT 100%
Big Data : Aspects juridiques et protection de données	1	1	CT 100%	CT 100%
Les instruments de marché de taux et de crédit	2,5	2,5	CC 100%	CT 100%
Ingénierie des opérations de marchés : obligations et fonds structurés	3	3	Exposé 50 % + CT 50 %	CT 100%
Titrisation	2	2	CT 100%	CT 100%
Gestion des risques financiers 1 : Value at Risk et Arbitrage	2	2	CT 100 %	CT 100 %
Gestion des risques financiers 2 : Risque de liquidité	1,5	1,5	CT 100%	CT 100%
Gestion des risques opérationnels	2	2	CT 100%	CT 100%
Audit et contrôle interne	1,5	1,5	CT 100%	CT 100%
Contrôle Légal	1,5	1,5	CT 100%	CT 100%
Jeu d'assurance	1,5	1,5	CC 100 %	CC 100 %
<b>SCIENTIFIQUE</b>				
Machine learning et intelligence artificielle en finance	2	2	CT 100%	CT 100%
<b>COMPLEMENT SCIENTIFIQUE</b>				
Systèmes d'information : banque et gestion d'actifs	2	2	CT 100%	CT 100%
<b>OUVERTURE SOCIETALE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE</b>				
Ethique des Affaires 2 : Etude de cas de gouvernance	1,5	1,5	Dossier en groupe 50% + Oral individuel 50%	CT 100 %
<b>PROJET / MISE EN SITUATION</b>				
IF - Rapport et soutenance d'alternance	6	6	CT (rapport + soutenance) 100 %	CT (rapport + soutenance) 100 %

## Règles de validation du CMI

---

**Est-il prévu une 2<sup>nd</sup>e session ? : OUI** (*supprimer les mentions inutiles*)

\*Est-elle accessible à tous les étudiants non admis ? : **OUI** *Si non, préciser les conditions d'accès*

\*L'étudiant non admis est-il libre **de ne pas repasser tout ou partie** des UE et des EC **non validés** ? : **OUI**

\*Si oui, les notes et les résultats des UE et des EC qu'il choisit de ne pas repasser **sont reconduits** en 2<sup>nd</sup>e session.

\*Lorsque l'étudiant se présente en 2<sup>nd</sup>e session :

-La meilleure des deux notes entre la 1<sup>ère</sup> session et la 2<sup>nd</sup>e session est retenue : **NON**

-La note de la 2<sup>nd</sup>e session annule et remplace la note de la 1<sup>ère</sup> session : **OUI**

**Traitement de l'absence à une épreuve d'examen** (*supprimer les mentions inutiles*) :

\*Absence injustifiée en 1<sup>ère</sup> session : **Défaillance**

\*Absence justifiée en 1<sup>ère</sup> session : **Défaillance**

\*Absence injustifiée en 2<sup>nd</sup>e session : **Défaillance**

\*Absence justifiée en 2<sup>nd</sup>e session : **Note = 0**

**Règles particulières** (*supprimer les mentions inutiles*) :

\*Existe-t-il des notes-seuils pour la validation des semestres, des UE ou des EC? **OUI** *Si oui, préciser le dispositif retenu* **06 sur toutes les UE**

\*Existe-t-il un passage conditionnel en master 2 ? : **OUI** *Si oui, préciser les conditions* **Voir ci-dessous**

\*Existe-t-il des critères de sélection pour le passage du master 1 au master 2 : **OUI** *Si oui, préciser ces critères*

**Mode d'obtention du diplôme intermédiaire de maîtrise** (*supprimer les mentions inutiles*) :

Chaque semestre du master 1 doit avoir été validé : **OUI**

La moyenne du master 1 doit être supérieure ou égale à 10/20 : **OUI**

Autres conditions (notes-seuils, nombre minimum d'UE ou d'ECTS validés...) : *Préciser ces conditions supplémentaires* **Note seuil 06 sur toutes les UE**

**Mode d'obtention du diplôme terminal de master** (*supprimer les mentions inutiles*) :

Chaque semestre du master 2 doit avoir été validé : **OUI**

Chaque semestre du master 1 **et** du master 2 doit avoir été validé : **OUI**

La moyenne du master 2 doit être supérieure ou égale à 10/20 : **OUI**

Les moyennes du master 1 **et** du master 2 doivent être supérieures ou égales à 10/20 : **OUI**

Autres conditions (notes-seuils, nombre minimum d'UE ou d'ECTS validés...) : **Note seuil 06 sur toutes les UE**  
*Préciser ces conditions supplémentaires*

**Y-a-t-il compensation entre semestres ? : NON** *Si oui, préciser le dispositif retenu*

**Mode d'attribution de la mention du diplôme** (*supprimer les mentions inutiles*) :

\*Maîtrise : la mention attribuée résulte de la moyenne du master 1 : **OUI**

\*Master : -La mention attribuée résulte de la moyenne du master 2 : **OUI**

-La mention attribuée résulte de la moyenne du master 1 **et** du master 2 : **NON**

\*Y-a-t-il prise en compte des notes des semestres accomplis :

-A l'étranger, dans le cadre des échanges internationaux ? : **NON**

-Dans un autre établissement français d'enseignement supérieur ? : **NON**

**Seuils des mentions attribuées** (*à modifier si différents des seuils indiqués ci-dessous*) :

\*Mention « Passable » : 10/20 =< Note < 12/20

\*Mention « Assez Bien » : 12/20 =< Note < 14/20

\*Mention « Bien » : 14/20 =< Note < 16/20

\*Mention « Très Bien » : Note >= 16/20

**Le semestre 3 du Master Gestion des Instruments Financiers est commun aux options**

- Marchés financiers, instruments et valorisation ;
- Marchés financiers : contrôle, audit et conformité.

### Redoublement

Le redoublement des apprentis est soumis au code du travail en alternance.

Selon les règles du réseau FIGURE (voir ci-dessous), le redoublement exclut de fait l'étudiant(e) du CMI Ingénierie Financière.

### Règles du réseau FIGURE

Les unités d'enseignements de la Licence et du Master auxquels est adossée le CMI et les unités d'enseignements spécifiques au CMI sont regroupées en 5 grandes catégories – ci-après « blocs » (en accord avec ce que préconise le réseau Figure) :

- enseignements de spécialité,
- enseignements du bloc scientifique,
- enseignements de complément scientifique,
- enseignements d'ouverture sociétale, économique et culturelle,
- activités de projet / mise en situation.

Pour chaque semestre, un bloc correspond à chaque catégorie : on retrouve ainsi, pour chaque semestre, un « bloc spécialité », un « bloc scientifique », etc.

Le label CMI implique de valider l'année de Licence/Master avec une moyenne supérieure ou égale à 10/20. Les modalités de contrôle des connaissances de la Licence et du Master supports s'appliquent.

Dans chaque semestre, la compensation s'applique entre les unités d'enseignements qui composent un bloc.

**Pour un bloc (annuel) donné, les semestres peuvent se compenser, à condition que les moyennes semestrielles soient supérieures ou égales à 8/20. Il n'y a pas de compensation entre blocs.**

Les stages et activités de mise en situation (par ex. le parcours de professionnalisation) doivent être tous validés, ils ne peuvent intervenir dans la compensation, ni être compensés.

Toute année non validée à l'issue de la 2ème session, que ce soit en raison de la non-validation de la partie Licence/de la partie Master et/ou de la non validation de la partie CMI, entraîne automatiquement l'exclusion de l'étudiant du CMI (sans incidence sur les conditions de poursuite de la Licence/du Master selon les modalités de contrôle des connaissances de ces derniers).

Le label CMI n'est attribué qu'à la fin du M2. Chaque année, le jury vérifie si l'étudiant satisfait les modalités d'attribution du label et informe l'étudiant de son maintien ou non dans le parcours CMI.

#### *Cas particulier*

Comme stipulé dans le règlement de la Licence/du Master support, un étudiant qui valide l'année de Licence/de Master ne peut se présenter en session 2. Un étudiant ayant (1) validé l'année de Licence/de Master auxquels est adossée le CMI mais (2) n'ayant pas obtenu une note supérieure à 10/20 dans un ou plusieurs blocs ne pourrait donc pas repasser les matières de la Licence/du Master dans lesquelles il a obtenu moins de 10/20. Il ne pourrait ainsi présenter la session 2 que pour les enseignements spécifiques au CMI dans lesquels il a obtenu moins de 10/20.

Dans une telle situation, et à titre exceptionnel, l'étudiant sera autorisé à se présenter en session 2 pour la (les) matière(s) concernée(s) de la Licence/du Master support. Pour la partie Licence/Master seule, il conservera la note de session 1, quelle que soit sa note de session 2 (son relevé de note de Licence/Master mentionnera la note obtenue en session 1). La note obtenue en session 2 figurera sur le relevé de note spécifique au CMI et sera considérée par le jury qui décidera alors si l'étudiant valide les conditions énoncées plus haut.